

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 02 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge GROLLIER, Maire.

Etaient présents :

Mme Karine MOLLARD, M. Joël BARBE et Mme Estelle GAILLARD-BIZOLLON, adjoints au Maire, M. Pascal GENTIL, M. Philippe GIRARD et Mmes Armanda COSTA DOS SANTOS et Alice GIRARD, conseillers municipaux ;

Étaient absents : Mme Karolina MARTIN et M. Simon RICHARD ;

Pouvoir : Mme Karolina MARTIN a donné pouvoir à M. Rodolphe BOITEZ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Karine MOLLARD a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 27/06/2024 - Date d'affichage : 27/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 9 - Votants : 10

### **1 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024.**

- Le maire a pris note de la modification apportée par M. Pascal Gentil dans le 5<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour.
- Arrêt du procès-verbal du 03 juin 2024.

### **2 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET EAU**

M. le Maire rend compte au conseil municipal des écritures suivantes, valant décision modificative :

De procéder aux virements suivants à la section d'investissement / budget eau :

- 2156/21 « Immobilisations corporelles » : - 3 300.00 euros
- 203/20 « Immobilisations incorporelles » : + 3 300.00 euros

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le présent compte rendu.

### **3 – DELEGATION AU MAIRE : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU 1<sup>er</sup>/01 AU 1<sup>er</sup>/07/2024**

Prise de note du conseil municipal des décisions prises entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- Décision n°2024/01 en date du 15 janvier 2024 : De procéder au virement de 4370.00 sur la section de fonctionnement / budget Communal 2023 / du Chapitre 011 Art.615228 au Chapitre 014 Art.7392221 ;
- Décision n°2024/02 en date du 25 janvier 2024 : De contracter avec la société FONTAINE TP YENNE pour un montant de 2944.00 € hors taxes afin de recharger en sable la plage du Curtelet.
- Décision n°2024/03 en date du 05 mars 2024 : De contracter avec la société BICHARD et Fils Motoculture et espaces Verts pour un montant de 3378.51 € hors taxes afin de remplacer une partie du matériel volé à l'entrepôt communal.
- Décision n°2024/04 en date du 18 avril 2024 : De contracter avec la société SYLAEX pour un montant de 3240.00 € hors taxes afin de réaliser divers travaux de maçonnerie et d'engazonnement.
- Décision n°2024/05 en date du 18 avril 2024 : De contracter avec la société SYLAEX pour un montant de 3864.00 € afin de réaliser divers travaux au chalet plage (réfection clôture).
- Décision n°2024/06 en date du 18 avril 2024 : De contracter avec l'auto-entreprise ABELA d'Attignat-Oncin pour un montant de 3840.00 € afin de réaliser différents travaux électriques au Chalet plage.
- Décision n°2024/07 en date du 30 mai 2024 : De ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune concernant la déclaration d'intention d'aliéner n°DIA07314524-001.
- Décision n°2024/08 en date du 06 juin 2024 : DM n°01 budget eau sur les dépenses d'investissement. (Délibération précédente)
- Décision n°2024/09 en date du 13 juin 2024 : De ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune concernant la déclaration d'intention d'aliéner n°DIA07314524-002.

#### 4 – MARCHÉ DE TRAVAUX – QUAI DE LIVRAISON BATIMENT MAIRIE / POSTE

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur le lancement du marché de travaux avec la sté BV RENOV :

- LOT 01 – GROS-ŒUVRE : .....	17 950.00 €
- LOT 02 – METALLERIE : .....	10 950.00 €
- LOT 03 – PLATERIE / PEINTURE : .....	9 935.00 €
- LOT 04 – MENUISERIE BOIS : .....	15 360.00 €
- LOT 05 – ELECTRICITE : .....	8 478.00 €
- LOT 06 – PLOMBERIE : .....	3 140.00 €
- LOT 07 – SOL SOUPLE : .....	2 687.50 €
- LOT 08 – FLOCAGE : .....	1 600.00 €
- LOT 09 – REFECTION FACADE : .....	10 450.00 €
SOIT UN TOTAL DE : .....	80 550.00 €HT



Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** le lancement du marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancien quai de livraison par la sté BV RENOV ;

#### 5 – INFORMATIONS DIVERSES

- ⊖ Présentation de l'analyse financière et fiscale prospective sur la période de 2024 à 2028 réalisée par M. Guingouain de la Trésorerie de Pont de Beauvoisin (Accompagnement dans le cadre du « Village d'avenir »). La dotation de l'Etat étant en baisse, il faudra faire un financement et réorganiser les objectifs des investissements du village ; par exemple : l'investissement de l'entrée du village ne sera pas envisageable sur ce mandat. La priorité est donnée à la construction du bâtiment périscolaire.
- ⊖ Dossier Abamo pour le projet du bâtiment périscolaire : Les dernières remarques (en fonction des besoins) sont formulées et prises en compte pour lancer le projet dès la rentrée de septembre.
- ⊖ Dossier Solaris : Chiffrage de l'installation des panneaux photovoltaïques sur le côté sud de la toiture de l'entrepôt communal. M. le Maire souhaite savoir s'il peut avancer sur ce dossier : aucune contre-indication des conseillers présents.
- ⊖ Nettoyage forêt : juste avant la « Relière » (entassement de ferraille, verre...) => Appel aux volontaires pour nettoyer la zone.
- ⊖ PCS : un calendrier doit être mis en place à la rentrée de septembre (réalisation du DICRIM, achat de fournitures, organisation d'un COPIL avec les autorités, les commerçants, prévision d'une réunion publique ainsi que d'un exercice grandeur nature).
- ⊖ Périscolaire : une nouvelle employée va être embauchée à la rentrée, Mme Isabelle Gostoli.
- ⊖ Maison Ronde : le bail est en cours d'élaboration. Huttopia devrait dès septembre présenter leur projet.
- ⊖ Pour information : les chasseurs ont la possibilité de rester dans leur local jusqu'à la fin de l'année.
- ⊖ Point sur les permanences du bureau de vote du 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives.
- ⊖ Prochain conseil municipal fixé au 5 septembre 2024.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.*

Le Maire,  
Serge GROLLIER.

La Secrétaire de séance,  
Karine MOLLARD.

